

# CLASSE DE 2<sup>NDE</sup>

Lycée Dumont d'Urville

## CHOIX DES ENSEIGNEMENTS 2018

EE : Enseignement d'Exploration  
EE1 : SES pour tous sauf EPS  
EE2 : 1 parmi un large choix  
Exception : EPS 5h = 1 seul EE

**1** NOM élève : \_\_\_\_\_

PRENOM élève : \_\_\_\_\_

Sexe :  G  F      Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Si vous êtes élève de 3<sup>ème</sup>, précisez votre collège d'origine : \_\_\_\_\_

Si redoublant de 2<sup>nde</sup>, précisez l'enseignement d'exploration suivi en 2016-2017 : \_\_\_\_\_

Téléphone du responsable légal : \_\_\_\_\_

**2**

A) Vous êtes affecté en EPS 5 heures\* : cochez la case et passez directement au cadre 3  EPS 5h

B) Vous n'êtes pas en EPS, votre EE1 sera SES

C) Vous êtes affecté dans l'un des 3 EE2 suivants : cochez la case et passez directement au cadre 3

ARTS DU SON\*       ARTS VISUELS\*       RUSSE LV3\*

D) Vous êtes affecté sur l'un des dispositifs suivants : cochez la case et continuez au point F

ABIBAC\*       ESABAC\*

E) Vous postulez sur l'un des dispositifs suivants : cochez la case et continuez au point F

EURO ANGLAIS       EURO ESPAGNOL       EURO ITALIEN

F) Choisissez votre EE 2 : classez 2 à 3 vœux en indiquant 1, 2 et 3 dans les bonnes cases

ARABE LV3       RUSSE LV3       GREC       LATIN

ARTS DU SPECTACLE       LITTERATURE ET SOCIETE       PATRIMOINE

INFORMATIQUE ET CREATION NUMERIQUE

METHODES ET PRATIQUES SCIENTIFIQUES       SCIENCES ET LABORATOIRE

\*Affectation sélective prononcée par M. le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Var (instructions en avril dans le collège d'origine)

**3**

### DEUX LANGUES

- ANGLAIS (obligatoire)
- ALLEMAND
- ESPAGNOL
- ITALIEN

**4**

### OPTION FACULTATIVE (une au plus, pour tous sauf EPS 5h)

- Arts plastiques (arts visuels prioritaires)
- Musique (arts du son prioritaires)
- EPS (Volley-ball et Natation)

ou, sauf si déjà pris en EE car même cours :

Arabe       Russe       Grec       Latin

(+ Entre EE2 et option facultative, arabe, russe, latin et grec incompatibles, car cours en même temps)

Sous réserves d'effectifs et de faisabilité de l'emploi du temps de la classe

### ☺ **TRES SIGNALE !**

- ➔ Le choix d'un enseignement vaut pour la durée de l'année scolaire, aucune démission n'est admise en cours d'année.
- ➔ La réglementation en vigueur prévoit que l'abandon en fin d'année de l'enseignement qui engageait la dérogation entraîne le retour de l'élève dans son lycée de secteur l'année suivante.
- ➔ Le choix de l'enseignement d'exploration ne détermine pas l'accès à telle ou telle série de première.

**5**

A Toulon le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2018

Signature du responsable légal,